



Négociations Annuelles Obligatoires

9 mars 2022 - 9h30

Durant la nouvelle journée de mobilisation des salariés du 8 mars, et après 3 séances de négociation, la Direction a formulé les propositions suivantes :

- **Augmentation générale forfaitaire de 60 € pour les non-cadres**
- **Budget de promotion / développement / égalité professionnelle de 0,3% géré par les Ressources Humaines**
- **Bonus de 100 € à partir de 50 heures supplémentaires effectuées (demande du SNI-UNSA)**
- **Augmentation de la prise en charge de la mutuelle de 4€ par mois**
- **Revalorisation de la prime de transport de 2,7%**
- **Création de transport doux (vélo / trottinette) de 1€ par jour**

soit un total (cumul mini + primes + mutuelle) de 74 €

La Direction a rappelé qu'une négociation impliquait des contre-propositions des organisations syndicales et que dans le cas contraire, elle arrêterait les discussions pour appliquer les mesures unilatérales en cas d'absence d'accord, à savoir :

- **1,5 % d'AG sans mini (soit environ 25€ pour les plus bas salaires)**
- **0,5 % d'AI**
- **Aucune mesure complémentaire**
- **Aucune prime PEPA**

Le SNI-UNSA a pris ses responsabilités en faisant une contre-proposition pour arriver à un total cumulé de **82,40 € seuil indiqué comme acceptable par les salariés des ateliers et des services qui sont venus nous en parler depuis hier matin.**

FO a évoqué de son côté la possibilité d'accepter un montant total de 80€, mais en revenant sur cette proposition après discussion avec les salariés qui se sont exprimés dans la foule.

CGT reste sur sa position de base.

Le SNI-UNSA fera une nouvelle contre-proposition lors de la réunion de ce matin à 10h00 et respectera son engagement vis-à-vis des salariés, à savoir **NÉGOCIER !**